



CAMP DE JOUR

INFOS PARENTS 2020

Bonjour chers parents,

Suite aux directives reçues de la Santé publique, lesquelles doivent obligatoirement être respectées, la Municipalité devra réduire son nombre d'enfants admis au camp de jour cet été. Par conséquent, nous ne pourrons accepter toutes les inscriptions et la priorité sera accordée aux parents travailleurs. Nous demandons donc aux familles qui peuvent se débrouiller sans camp de jour cet été, de laisser la place à ceux qui sont vraiment dans le besoin. Nous comptons sur la compréhension de nos citoyens. Comme vous l'imaginez, une multitude de mesures sanitaires devront être instaurées et suivies autant par les enfants que par les parents.

IMPORTANT DE LIRE TOUT CE DOCUMENT AVANT DE PROCÉDER À L'INSCRIPTION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Afin de se conformer aux mesures gouvernementales imposées, les coûts d'opération du camp de jour seront grandement augmentés. Pour cette raison et afin de conserver sensiblement le même coût d'inscription que par le passé, la Municipalité doit limiter le nombre de places à **14**.

Prenez note que le camp de jour est uniquement pour les résidents de La Minerve.

Important : Dans la situation actuelle de COVID-19, le fonctionnement du camp de jour sera modifié et devra respecter les règles suivantes :

- Inscription pour l'été complet, aucune inscription à la semaine ;
- Service de garde disponible si nécessaire ;
- Coût d'inscription fixe ;
- Les enfants doivent avoir 5 ans en date du 25 juin, aucun enfant de 4 ans ne sera accepté ;
- Les enfants ayant un problème de santé ne pourront être acceptés (maladie chronique, pulmonaire, diabète, etc.), dans le doute informez-vous avant de compléter l'inscription ;
- Des mesures très strictes concernant la COVID-19 devront être respectées, tant de la part des enfants que de la part des parents, et le non-respect de ces mesures pourra entraîner le retrait de l'enfant au camp de jour ;
- La tolérance sera très limitée pour l'enfant qui ne respecte pas les consignes (crache, se sauve, se mélange aux autres groupes, ne respecte pas la distanciation sociale, etc.), celui-ci sera retiré du camp de jour ;
- Aucune sortie ne sera au programme ;
- Les « informations et mesures à respecter en lien avec la COVID-19 » devront être lues, expliquées et comprises par votre enfant ;
- Advenant le retrait de votre enfant ou advenant que la Municipalité doive annuler le camp de jour au cours de l'été, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours de fréquentation.

INSCRIPTION

Formulaire d'inscription : un outil important, il faut donc **que les informations y soient exactes**.

Vous aurez jusqu'au **10 juin** pour nous retourner le formulaire d'inscription de votre enfant, dûment signé et accompagné de votre paiement (numéro de carte de crédit ou chèques postdatés en date du 18 juin et du 24 juillet – **aucun argent comptant**). Vous devrez nous retourner tous ces documents dans une enveloppe qui pourra être déposée dans notre boîte aux lettres sur le perron de l'hôtel de ville.

Le vendredi 12 juin, nous procéderons à l'analyse des préinscriptions et vous contacterons rapidement afin de vous informer de l'acceptation ou du rejet de votre demande.

Le paiement sera encaissé dans la semaine du 18 juin. Il y aura des frais supplémentaires pour un chèque sans provision.

COMMUNICATION

Afin de bien rester en contact tout au long du camp, il sera important d'avoir le courriel des deux parents.
Ce moyen de communication sera priorisé afin de vous tenir informés tout au long de l'été.
Pour nous rejoindre : Coordonnatrice du camp de jour (Charlotte Baudart) .819 421-4720
Courriel : charlotte_baudart20@hotmail.com
Urgence de 8 h à 17 h : réception de l'hôtel de ville : 819 681-3380 poste 0.

INFORMATIONS SUR LE CAMP DE JOUR

- Le camp de jour débutera le jeudi 25 juin pour se terminer le vendredi 21 août 2020, de 8 h à 16 h 30 ;
- La service de garde du camp de jour sera offert de 7 h à 8 h et de 16 h 30 à 18h ;
- L'accueil se fera toujours au centre communautaire ;
- La programmation de la semaine vous sera envoyée par courriel, le jeudi d'avant et aucune programmation papier ne sera remise ;
- Les activités hebdomadaires du camp seront de nature culturelle, sportive et ludique (jeux coopératifs sans contact) ;
- Les jeux extérieurs seront priorisés et nous serons le moins possible à l'intérieur au cours de l'été ;
- Nous prévoyons utiliser la plage cet été ;
- Seuls les lunchs froids seront acceptés, avec « ice pak » et bouteille d'eau ;
- Votre enfant participera à la routine de désinfection du matériel, évidemment dans la joie et le plaisir ☺
- Autant que possible, le même parent doit venir reconduire et chercher l'enfant.

ARRIVEE DES ENFANTS LE MATIN

- Aucun parent ne sera autorisé à entrer à l'intérieur du bâtiment.
- Un animateur accueillera votre enfant à l'entrée du centre communautaire. Cette entrée sera la limite d'approche du parent. Une seule famille à la fois pourra se présenter à l'entrée et vous devrez respecter le 2 mètres de distanciation pour l'attente.
- L'enfant devra se laver les mains avec de l'eau et du savon avant d'entrer à l'intérieur. Une fois à l'intérieur, il ira déposer ses effets personnels à l'endroit qui lui sera indiqué et devra par la suite, choisir une activité où il devra rester jusqu'à 9 h.
- L'arrivée de l'enfant doit se faire entre 8 h et 9 h 30. Après 9 h 30 il n'y aura plus d'animateur à l'accueil et il sera impossible pour un enfant d'entrer au camp de jour.

DEPART DES ENFANTS EN FIN DE JOURNEE

- Aucun parent ne sera autorisé à entrer à l'intérieur du bâtiment.
- Vous devrez vous présenter à l'entrée du centre communautaire où un animateur appellera votre enfant. Un seul parent à la fois à l'entrée et toujours respecter le 2 mètres de distanciation pour l'attente.
- L'enfant devra se laver les mains avant de quitter le camp de jour.

EFFETS PERSONNELS

- Aucun effet personnel autre que ceux inscrits ci-dessous ne sera accepté au camp de jour ;
- Il sera **obligatoire** d'avoir et de conserver toute la semaine au camp de jour, les effets personnels suivants :
 - Sac à dos ;
 - Chapeau ;
 - Crème solaire ;
 - Bouteille d'eau ;
 - Veste coton ouaté ;
 - Veste de flottaison (au besoin).
- Les effets personnels suivants sont aussi **obligatoires** et seront retournés à la maison seulement s'ils sont utilisés :
 - Maillot de bain ;
 - Serviette de plage ;
 - Sac de plastique (style épicerie).
- Seule la boîte à lunch (lunch froid avec « ice pack ») sera retournée à la maison à tous les jours.
- Tous les effets de votre enfant doivent pouvoir entrer dans une caisse de lait.

INFORMATIONS ET MESURES A RESPECTER EN LIEN AVEC LA COVID-19

EXCLUSION DES ENFANTS ET EMPLOYÉS SYMPTOMATIQUES AU CAMP DE JOUR

Les parents, tuteurs, animateurs et fournisseurs ont tous été informés des mesures de prévention mises en place au camp de jour afin de contrôler les risques associés à la COVID-19 et afin de les sensibiliser à l'importance de les respecter.

L'accès au camp de jour sera refusé aux enfants ou animateurs qui présenteront des symptômes associés à la maladie (fièvre ou toux ou difficulté respiratoire ou tout autre symptôme décrit au [site du gouvernement](#)).

L'accès au camp de jour sera également refusé aux enfants et animateurs dont un parent ou une autre personne qui habite la même résidence, présente l'un ou l'autre des symptômes liés à la maladie ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).

Lorsque l'un ou l'autre des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre ou toux ou difficulté respiratoire ou tout autre symptôme décrit au [site du gouvernement](#)) apparaît au camp de jour :

- Une trousse d'urgence en situation de COVID-19 aura été préparée d'avance et sera utilisée. Elle comprend des gants, des masques de procédure, une protection oculaire, un sac refermable, un survêtement de même qu'une solution hydro alcoolique.

Les enfants ou animateurs présentant des symptômes seront isolés dans une pièce prévue à cet effet et porteront un masque de procédure. Les parents seront avisés et l'enfant ou l'employé devra quitter les lieux. La Santé publique sera également avisée et cette dernière prendra la situation en charge.

Les parents ou les tuteurs des enfants **du groupe** de la personne affectée ainsi que les employés en contact avec la personne symptomatique devront appeler au 1 877 644-4545 pour obtenir des consignes.

DISTANCIATION PHYSIQUE

Dans la mesure du possible, une distance minimale de 2 mètres entre les enfants et animateurs devra être maintenue tout au long de la journée, de l'arrivée au départ.

Les poignées de main et les accolades devront être évitées ;

Des adaptations seront apportées pour limiter le risque de transmission :

- la température de chacun des enfants sera prise à tous les matins;
- les jeux où il y a des contacts rapprochés avec les enfants seront évités;
- les activités extérieures seront privilégiées;
- des zones de jeux seront spécifiquement réservées aux différents groupes, selon un horaire;
- les ratios animateurs/enfants prescrits dans le cadre de la COVID-19 par la Direction générale de la santé publique devront être respectés;
- le plus possible, les mêmes enfants seront gardés dans le même tandem animateur/enfant toute une semaine et les enfants garderont toujours le même groupe;

Il n'est pas recommandé pour un animateur de porter un équipement de protection individuelle (EPI) pour se protéger de la COVID-19. La distanciation physique de 2 mètres sera respectée dans la mesure du possible.

L'animateur en contact avec des enfants, si les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne pour une période de plus de 15 minutes sans barrière physique, et ce, une seule fois par jour, devra porter un masque de procédure et une protection oculaire en tout temps.

LAVAGE DES MAINS

Autant pour les enfants et que pour les animateurs, le lavage des mains sera une priorité au camp de jour. Se laver souvent les mains avec de l'eau et du savon ou avec une solution hydroalcoolique, pendant au moins 20 secondes :

- après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
- avant et après avoir mangé;
- avant et après une visite à la salle de bain;
- après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché;
- en entrant et en sortant des locaux et après chaque utilisation de l'équipement collectif ;
- à l'entrée et à la sortie du site.

L'ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE

Les enfants et les animateurs devront respecter l'étiquette respiratoire:

- se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, et utiliser des mouchoirs ou son coude;
- utiliser des mouchoirs à usage unique;
- jeter immédiatement les mouchoirs utilisés à la poubelle;
- se laver les mains fréquemment;
- ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains.

MAINTIEN DE MESURES D'HYGIENE AVEC LE MATERIEL ET LES EQUIPEMENTS

Les animateurs verront à faire respecter ces consignes :

- Limiter le partage des accessoires et du matériel de jeu;
- Nettoyer et désinfecter régulièrement l'équipement collectif (ex. : matériel de jeu, structures, etc.);
- Faciliter l'accès aux produits de désinfection dans les endroits névralgiques du site, lorsque possible;
- Nettoyer le matériel et les équipements utilisés par les animateurs après chaque utilisation.